

REGLEMENT INTERIEUR DU XXXVII^{ème} OPEN INTERNATIONAL DE LA VILLE DE METZ



Article 1 : présentation

Le club de Metz Alekhine organise son "XXXVII^{ème}" Open international du jeu d'Echecs de la ville de Metz" au Gymnase 16 Rue d'Hannoncelles METZ SABLON du 08 au 14 avril 2019.

Le tournoi A est ouvert aux joueurs dont le classement ELO est supérieur à 1800. Il se joue en 9 rondes du lundi 8 au 14 avril 2019.

Le tournoi B est ouvert aux joueurs dont le classement ELO est inférieur à 2000. Il se joue en 7 rondes du jeudi 11 au 14 avril 2019.

Les joueurs dont le classement ELO est entre 1800 et 2000 peuvent librement s'inscrire dans le tournoi A ou dans le tournoi B.

L'open est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.).

Article 2 : règles et appariements

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse** (néerlandais), sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88^{ème} congrès de la FIDE de Goynuk (Antalya, Turquie). Elles sont entrées en application le 1^{er} janvier 2018.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE de mai 2019.

Ne seront appariés à la 1^{ère} ronde que les joueurs qui auront fait contrôler (ou réglé) leur licence et réglé leur inscription.

Article 3 : cadences

Tournoi A : 9 rondes à la cadence de 1h30 (40 coups) + 30min (+ 30 s/coup dans chaque période).

Tournoi B : 7 rondes à la cadence de 1h30 (+ 30 s/coup).

Article 4 : pointage et horaires

Tournoi A : **pointage le lundi 8 avril de 11h00 à 14h30**. L'arbitre n'appariera pas tout joueur ne s'étant pas manifesté à **15h30**.

Tournoi B : **pointage le jeudi 11 avril de 7h30 à 8h30**. L'arbitre n'appariera pas tout joueur ne s'étant pas manifesté à **8h30**.

REGLEMENT INTERIEUR DU XXXVII^{ème} OPEN INTERNATIONAL DE LA VILLE DE METZ

Horaires des rondes :

Tournoi A :

1.	Lundi 08/04 :	16h00
2.	Mardi 09/04 :	09h00
3.	Mardi 09/04 :	16h00
4.	Mercredi 10/04 :	15h00
5.	Jeudi 11/04 :	14h00
6.	Vendredi 12 :	09h00
7.	Vendredi 12/04 :	16h00
8.	Samedi 13/04 :	14h00
9.	Dimanche 14/04 :	10h00

Tournoi B :

1.	Jeudi 11/04 :	09h00
2.	Jeudi 11/04 :	14h30
3.	Vendredi 12/04 :	09h00
4.	Vendredi 12/04 :	14h30
5.	Samedi 13/04 :	09h00
6.	Samedi 13/04 :	14h30
7.	Dimanche 14/04 :	10h00

La remise des prix aura lieu le dimanche 14 avril à la fin de la ronde.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie.

Article 5 : droits d'inscriptions et prix

Droits d'inscriptions :

Tournoi A

- Adultes : **60 €**
- Jeunes - 20ans : **30 €**

Tournoi B

- Adultes : **50 €**
- Jeunes - 20ans : **25 €**

Répartition des Prix :

Les prix sont attribués en tenant compte du classement général au système "Hort"

La liste des prix figure en annexe fournie par l'organisateur. Ils sont garantis s'il y a au moins 120 joueurs.

REGLEMENT INTERIEUR DU XXXVII^{ème} OPEN INTERNATIONAL DE LA VILLE DE METZ

Article 6 : départages

Les départages dans les deux tournois sont dans l'ordre :

- Le Buchholz ;
- Le Buchholz médian ;
- La performance.

Article 7 : forfaits

Le délai autorisé pour le retard après le lancement de la ronde est de **30 minutes**.

Article 8 : fin de partie

Les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marques.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : rappels

- Les joueurs s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs affichée sur le lieu du tournoi ;
- Il est interdit d'avoir un téléphone mobile ou tout autre moyen électronique de communication sur soi, même éteint (article 11.3.2 et 11.3.3). Ces dispositifs doivent être rangés sous peine de perte de la partie ;
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle ;
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés ;
- Les photographies et films ne seront acceptés que durant les 5 premières minutes de la ronde en cours dans la zone de jeu ;
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la zone de jeu ;
- Il est interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie ;
- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte ;
- Un signalement d'abandon non justifié sera effectué au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 : arbitrage

Arbitre principal : M. Denis REGAUD Arbitre AFE1 et arbitre FIDE

REGLEMENT INTERIEUR DU XXXVII^{ème} OPEN INTERNATIONAL DE LA VILLE DE METZ

Arbitres adjoints : Un ou des arbitres adjoints ou stagiaires pourront être présents lors d'une ou plusieurs journées, l'arbitre principal en avertira oralement les joueurs avant le début de chaque ronde.

Article 12 : commission d'appel

Une commission d'appel est constituée. Elle est composée de deux joueurs de plus de 16 ans ayant un ELO FIDE, de l'arbitre principal avec voix consultative et d'un représentant de l'organisation.

Le directeur du tournoi se réserve le droit de trancher, en dernier recours, tout litige lié à l'organisation et au bon déroulement du tournoi.

Article 13 : divers

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

M. Denis REGAUD

Mr CENTONZE Salvatore